

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

Envoyé en préfecture le 30/05/2016

Reçu en préfecture le 30/05/2016

Affiché le

SLOW

ID : 038-213802374-20160527-DEL_2016_31-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/31

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 mai 2016

PRESENTS: MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS: COING Jean-Pierre (Pouvoir à MICHEL Bernard), PINATEL François (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel

PLANS TOPOGRAPHIQUES ET BORNAGES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services d'un géomètre pour les opérations suivantes :

Parking « Catalilère » situé au hameau des Aymes : délimitation – bornage amiable,

Mur de soutènement d'accès à la bergerie communale : plan topographique,

Garages communaux au lieu-dit « la Combe » : plan topographique et parcellaire.

Selon le devis de la société ATMO Géomètres Experts, 38520 LE BOURG D'OISANS, les prestations s'élèveraient à la somme totale HT de 2 810 €, décomposée comme suit :

Parking « Catalilère » : 1 160 €

Mur de soutènement accès bergerie : 650 €

Garage communaux « la Combe » : 1 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE les propositions de la société ATMO Géomètres Experts pour un montant total HT de 2810 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

